

Immixtions municipales et conflits à Salins autour de la gestion hospitalière au XVe siècle.

N BROCARD, U. de Franche-Comté

Salins n'échappa pas au grand mouvement de charité qui caractérisa les XII^e et XIII^e s.¹. Située sur l'itinéraire de la Champagne à l'Italie par le Grand-Saint-Bernard au fond d'une gorge étroite, la ville était un passage obligé pour les marchands et les pèlerins. Centre précoce d'exploitation du sel divisé en deux bourgs, « Bourg Dessous » et « Bourg Dessus² », la ville était aux XIV^e et XV^e s. avec ses trois entreprises d'exploitation du sel, la Grande Saline, le Puits-à-Muire et la Chauderette de Rosières, le plus grand lieu de production de sel en Comté. Cette situation se trouva renforcée par la disparition des salines de Lons-le-Saunier, Montmorot, Grozon, du grand Puits de Saulnot et par la volonté politique de ne pas exploiter la source de Tourmont, apparue soudainement en 1447. C'est aussi à Salins que Philippe le Bon encouragea l'hospitalité, « actendu que [la]dicte ville [était] la meilleure [du] conté de Bourgoingne...³ ». Selon toute vraisemblance dès le XII^es., Renaud III (vers 1093-1148)⁴ implanta au « Bourg Dessous » un établissement Saint-Bernard dépendant de celui du Grand-Saint-Bernard et encore au tout début du XIV^e s., Mahaut d'Artois institua sous son château de Bracon au « Bourg Dessus », un somptueux hôpital Saint-Maurice. L'accueil de toute personne plongée dans la détresse n'y souffrait aucune discrimination, puisque comme le Christ, elle connaissait le plus profond dénuement ou la plus grande angoisse à cause de son indigence, sa maladie, sa vieillesse, sa grossesse.... Cette vision éminemment positive, propagée au XIII^e s. par les ordres mendiants, souffrit aux XIV^e et XV^e s. du renversement de la conjoncture ainsi que de la propagation de la peste et de ses récurrences. La multiplication du nombre de miséreux ajoutée au manque de ressources, à la mauvaise gestion et aux destructions des établissements hospitaliers rendit difficile le secours à leur apporter. À Salins, les abus et les désordres financiers, comme ceux touchant Saint-Bernard de Montjoux en 1394 et 1461⁵, Bracon en 1374⁶, 1422⁷, 1435, 1461⁸, 1475⁹ et 1484¹⁰ vinrent ternir l'image

¹ C. VINCENT, *Église et société en Occident XIII^e-XV^e siècle*, Paris, A. Colin, 2009, p. 179. L'auteur évoque une véritable « onde de charité » qui caractérise cette période.

² Jusqu'en 1480, la ville de Salins fut divisée en deux bourgs : chacun d'eux avait ses sources salées et sa saline: la Saunerie au Bourg Dessus et le Puits à Muire au Bourg Dessous.

³ Extrait d'une lettre de Philippe le Bon accordant à l'hôpital du Saint-Sépulcre, l'exemption de tous impôts et charges. Ce document est daté de 1435, A.D. Jura, fonds de l'hôpital du Saint-Sépulcre de Salins, D 21.

⁴ A. ROUSSET, *Dictionnaire des communes du Jura*, art. Salins, t. 6, p. 327 et suivantes, attribue avec vraisemblance à Renaud III la fondation d'un hôpital de Montjoux au Bourg-Dessous de Salins ; attestée en 1177, cette maison est connue par l'intermédiaire d'archives relatant ses différends avec des établissements voisins (A.D.Côte d'Or, 11 H 78, f^o75, querelle avec Cîteaux au sujet d'une terre à Salins, 1194-1195). D'autres documents conservés à la B.M.Bes., Ms. 728, f. 11 et aux A.D. Jura., 12 F 35, f. 25, donnent quelques renseignements sur cet hôpital au XIII^e s..

Les sources les plus nombreuses et les plus intéressantes le concernant sont conservées dans le fonds de l'hôpital du Saint-Sépulcre de Salins (A.D. Jura). Elles mentionnent diverses donations, acensements et échanges qui permettent d'appréhender une partie de son temporel entre 1277 et 1669 (archives de l'hôpital du Saint-Sépulcre de Salins, liasses F 8, F 9, F 15 ensuite A.H. Salins) ; la liasse F 15 contient 51 pièces dont 20 concernent la période médiévale. La vie de l'établissement, les règles qui doivent y être appliquées, nous sont précisées par un document daté de 1394 : il nous présente les griefs de la municipalité et des habitants du Bourg-Dessous envers le recteur Antoine de Bletterans, décrit comme un personnage brutal, cupide qui n'offre pas l'hospitalité et ne respecte pas les statuts (A.H.Salins, F 21).

Malgré ce constat, et peut-être à cause de lui, le duc de Bourgogne confirme en 1464 au recteur, ses droits sur l'éminage du Bourg-Dessous, sources importantes de revenus (A.H. Salins, F 17). En outre, l'hôpital Saint-Bernard possède des rentes sur le sel ainsi que nous l'indique un registre de comptes de 1527 (A.H. Salins, G 1).

⁵ La défaillance dans l'accueil est soulignée encore en 1461 par Philippe le Bon (A.H. Salins, T 11).

traditionnelle d'assistance hospitalière aux yeux des « habitans et communauté dedit Bourg Dessous » mais aussi du Bourg-Dessus de Salins. Le conflit qui opposa en ces circonstances l'hôpital Saint-Bernard aux notabilités de la ville en 1394 fut d'une rare violence. Son recteur agressa et molesta un clerc, Mouroux Loyte¹¹, un des membres d'une des plus importantes familles de Salins¹², parmi laquelle on comptait Jean Loyte¹³, écuyer, receveur de l'octroi des fortifications de la ville.

Les échevins s'immiscèrent dans le domaine de l'assistance et remirent en cause le fonctionnement des établissements hospitaliers, soit en rappelant la finalité des fondations, soit en voulant contrôler les personnels coupables selon eux de « destruction et desheritance¹⁴ » de leurs maisons. Ils firent valoir leurs prérogatives en matière de police, d'hygiène, de santé publique et même d'implantation hospitalière. Ils posèrent la question d'une assistance méritée et méritoire et intervinrent en ce sens auprès du duc de Bourgogne. La méfiance s'installa en effet envers les étrangers ou les mendiants oisifs, d'autant que les prédicateurs encouragèrent à la fin du Moyen Âge à donner à bon escient comme le suggérait l'Écclésiastique ch. 12 4-6 : « Fait du bien à l'humble, mais ne donne pas à l'impie / Refuse-lui ton pain, ne lui en donne pas /de peur qu'il ne l'emporte sur toi¹⁵ ». La notion de pauvreté quitta la sphère théologique pour s'imposer comme une question politique et répondre à des problèmes sociaux. La fondation à Salins en 1431 de l'hôpital du Saint-Sépulcre par Jean de Montaigu¹⁶ entre dans ce débat et illustre une mutation des acteurs et des destinataires de l'assistance.

I. Exercer et faire exercer les œuvres de charité.

C'est en premier lieu sous couvert du respect des fondations anciennes et des volontés des fondateurs que les pouvoirs publics de Salins multiplièrent les actes d'ingérence dans le domaine de l'hospitalité. La première action dont nous avons connaissance date de 1394, lorsqu'ils dénoncèrent dans le cadre d'un conflit porté devant l'Officialité, les agissements,

⁶ A.D. Jura, 128 H 6.

⁷ A.D. Jura, 128 H 1

⁸ La défaillance dans l'accueil est soulignée à Bracon comme à Saint-Bernard en 1461 par Philippe le Bon (A.H. Salins, T 11).

⁹ A.D. Jura, G 1348.

¹⁰ A.D. Doubs, B 522

¹¹ J.T. De MESMAY, *Biographie et généalogie des anciennes familles de Franche-Comté*, Versailles, 2006, t. II, p. 254. Voir également J.B. GUILLAUME, *Histoire généalogique des sires de Salins au comté de Bourgogne*, Besançon, 1757, t. II, p. 170. Jean Loyte est qualifié en 1431 d'écuyer (A.D.Jura, archives hospitalières de Salins, D 20).

¹² « ... Comme il a apparu et apparaisoit clerement parce que ledit rectour avoit baptus et villenez indehument Mouroux Loyte de Salins », A.H.Salins, F 21.

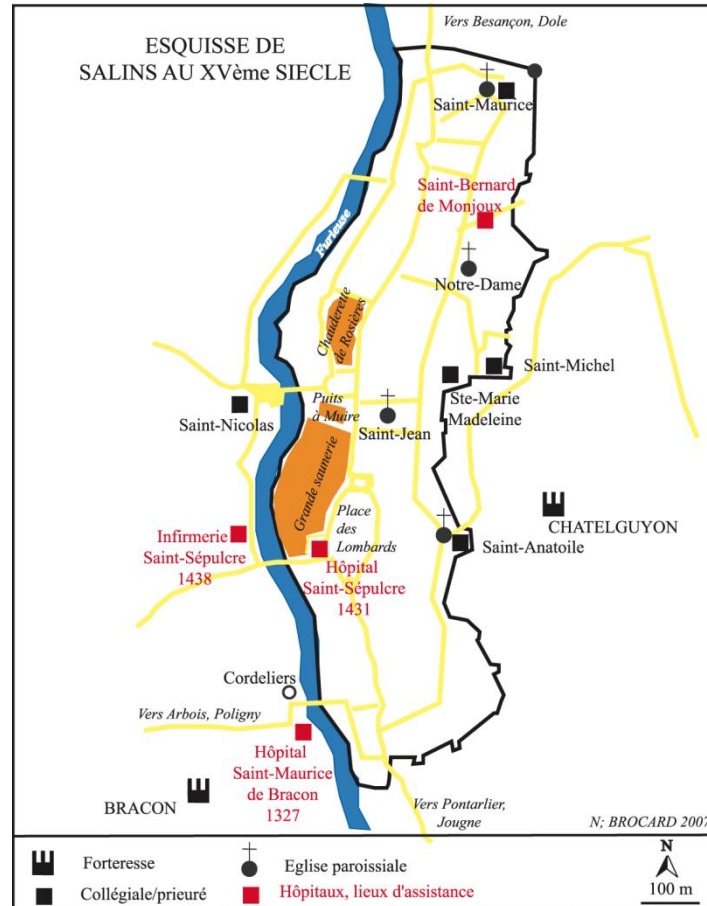
¹³ Son fils, Gérard Loyte, prit les armes au service du duc Jean sans Peur en 1411 et était en 1435, échevin du Bourg-Dessous. En 1442-1445, le duc Philippe le Bon lui fit un don de 200 charges de sel pour le dédommager de l'incendie de sa maison. J.T. De MESMAY, *op. cit.* p. 254.

¹⁴ A.D. Jura, A.H. Salins, F 21.

¹⁵ Il est écrit par ailleurs dans l'Écclésiastique, 11, 29-34 : « N'introduis pas n'importe qui chez toi ; car nombreux sont les pièges du perfide. Perdrix d'appeau en cage, tel est le cœur de l'orgueilleux, et comme l'espion, il guette ta chute. Tournant le bien en mal, il tend des pièges et sur les meilleures choses il imprime une tache. Une étincelle produit un grand brasier, et l'homme pécheur tend des pièges meurtriers. Méfie-toi du méchant, car il trame le mal, crains qu'il ne t'inflige une tache éternelle. Héberge un étranger : il t'entraînera dans le trouble et il t'aliénera les gens de ta maison ».

¹⁶ Jean de Montaigu intervint à trois reprises dans sa fondation (1431-1438 et 1454) à travers des actes appelés première fondation, deuxième fondation et troisième fondation.

jugés par eux inadmissibles, d'Antoine de Bletterans¹⁷ recteur de Saint-Bernard et successeur dans cette tâche de Gérard de Bletterans¹⁸. Qualifié « d'homme de volentez et de deshonneste vie comme concubinaire »¹⁹, présenté comme violent et batailleur, il fut accusé de ne pas respecter les statuts de sa maison et de ne pas veiller à la bonne tenue du culte dans son établissement.



Les échevins lui rappelèrent les actes de bienfaisance qu'il aurait dû accomplir en respect de la fondation. La maison Saint-Bernard de Montjoux dont il était le gouverneur, écrivirent-ils, fut « construz pour les povres a l'onour de Nostre Seigneur Jhesucrist pour le savement des armes » et que « premierement » devaient s'y exercer « les sainttez euvres de misericorde et de charité²⁰ ». Or, ils constataient que l'hospitalité n'y était plus convenablement offerte et que la sécurité de la population en détresse placée sous leur autorité au Bourg-Dessous de Salins n'était plus assurée ; les malades et les pauvres, mal nourris, méprisés, mal soignés et mal accueillis, y étaient reçus avec dureté, quand ils n'étaient pas tout simplement rejetés voire « batus ...tres malgracieusement²¹ ». Diverses solutions s'imposèrent aux échevins : la première se résuma à contraindre le gouverneur d'employer un nombre suffisant de servantes affectées au soin des malades et des accouchées. La seconde consista à exiger d'elles une

¹⁷ Antoine de Bletterans était peut-être un parent de Pernet de Bletterans, seigneur de Pierreclos en Mâconnais. La fille de ce dernier, Catherine, épousa Humbert de Rougemont. F.A. AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1771, vol. 2, p. 170.

¹⁸ Gérard de Bletterans est cité comme recteur en 1379 et 1381 dans les actes de la série s F des archives de l'hôpital du Saint-Sépulcre de Salins.

¹⁹ A.D. Jura, A.H. Salins, F 21.

²⁰ A.D. Jura, A.H. Salins, F 21.

²¹ A.D. Jura, A.H. Salins, F 21, 1394.

prestation de serment devant la municipalité et un rapport sur les écarts que le recteur pourrait commettre²². Dans un troisième temps, ils ordonnèrent que les pauvres passants puissent trouver refuge, chauffage et alimentation suffisante et que l'on apportât un soin particulier à la nourriture des malades et des accouchées. Mais surtout, et là fut véritablement l'objet de la querelle, les échevins réclamèrent un droit de visite. « Item est que pour veoir et visiter lesdis malades et pour savoir se toutes les chouses par avant dictes sont dehuement faictes oudit hospital, lesdit prevost et eschevins ont visitation et correction oudit hospital, par ledit maistre... des deffaults se point y en ait²³. » Le recteur Antoine de Bletterans s'opposa avec véhémence à cette tentative d'immixtion de la municipalité du Bourg-Dessous dans la vie de son hôpital appartenant de surcroît à l'ordre de Saint-Bernard de Montjoux. Parmi les arguments qu'il développa, il réaffirma le lien unissant son établissement à l'autorité ecclésiastique. Les droits de visite et de correction ne pouvaient, selon l'usage, « appartenir au bras seculier²⁴ ». Dès lors, plusieurs procès l'opposèrent aux habitants « en la court de Monseigneur le Bailli de Bourgoingne et auxi devant Reverans Pere en Dieu, Monseigneur le prevost de Montgeuz, est assavoir Anthononi Amelleree »²⁵. Ces procès occasionnèrent des dépenses qui grevèrent aussi bien le budget de la municipalité²⁶ que celui de l'hôpital. Finalement, pour éviter de trop lourdes charges et pour « obvier es perilz qu'ilz pourroient surveniz es povres »²⁷, les parties se placèrent finalement sous l'arbitrage de l'abbé de Goailles, Hugues de Chernol. Les habitants du Bourg-Dessous obtinrent gain de cause dans la querelle et assurèrent « la visitation et correction d'icellui hospital, toutes les fois que leur plai[sait] ». Dès lors, ils s'immiscèrent toujours plus dans la vie de cet hôpital comme dans celui de Bracon en intervenant cette fois auprès du duc, puisque cette maison était de fondation comtale.

Son acte de fondation daté de 1327 décrivait avec précision les devoirs de son recteur ; celui-ci, prêtre de préférence²⁸, était chargé entre autres tâches, de l'administration des biens. Chaque année, le jour de la Saint Michel, il devait soumettre ses comptes aux successeurs des comtes de Bourgogne, ou à défaut, à leur trésorier²⁹. Au début du XV^e s., cette clause était loin d'être respectée par le recteur Jean de Nozeroy, lequel détournait à son profit les biens d'un établissement, où, par ailleurs, il ne résidait pas. Le bilan était désastreux : les bâtiments de l'hôpital - décrits en ruine en 1374³⁰ - s'écroulaient, les meubles, - ou partie d'entre eux -,

²² « Lesquelles maignies... doivent... dire et rappourter ausdis prevost, eschevins et procureur dudit bourg, tous deffaults fait esdis povres et femmes gesans et aultres par ledit rectour et a sa culpe, pour y pourveoir de remede et corriger ledit rectour selon ses deffances... » A.D.Jura, A.H. Salins, 1394.

²³ [Le recteur] dit le contraire car visitation ne se il doit point faire par le bras seculier, et auxi ne doivent pas faire telz seremens ses maignies et servitours, et souffit assez de la panre par luy. A.D.Jura, A.H. Salins, 1394.

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ « Pour lequel fait et plaidoyer, lesdis habitans et procurour avoient fait les missions de deux cens livres estevenantes », *Ibidem*.

²⁷ « Pour evicter les missions que grossement faisoient en plaidoierie entre elles lesdites partyes, et pour obvier es perilz qu'ilz pourroient surveniz es povres et les repentances qu'ilz pourroient avoir envers Nostre Seigneur Jesuchrist et le peuple du monde sur ledit debast, se sont condessanduz amiablement d'ung mesme accord et voluntee ... », *Ibidem*.

²⁸ On tolérait comme gouverneur de l'hôpital de Bracon, un laïc non marié, A.D.Doubs, B 2067.

²⁹ Tel n'est pas le cas de Saint-Bernard de Montjoux : la municipalité ne veut « ... aucunement contraindre ledit maistre de rendre le compte des biens dudit hospital, pour qu'il est d'autre nature et fondacion que ledit hospital de Bracon ci devant déclaré ». A.D.Doubs, B 238, 1443, requête adressée au duc de Bourgogne par les officiers de la saline.

³⁰ Marguerite de France ordonne au trésorier de la saline de payer régulièrement à l'hôpital de Bracon la somme de 200 livres de rente qui lui est due depuis sa fondation. Le défaut de paiement provoque la ruine de divers héritages et nuit à l'hospitalité. « Et pour ce que nous avons entendu que pour deffault de payement du temps passé, qui n'ont esté fait a temps, ne a terme dehuze comme dit est, les terres, vignes, maysonnemenz et plusieurs

avaient été vendus ainsi que quelques champs et prés. Cette dilapidation fut pendant plusieurs années sans doute à l'origine d'une défaillance dans l'accueil et les distributions d'aumône. En 1422, le bailli d'Aval dénonça cette situation aux assises de Salins, en présence de Raoulin de Mathy, trésorier de la saline, chanoine de Saint-Anatoile et nouveau gouverneur de l'hôpital de Bracon, depuis que Jean de Nozeroy avait été destitué de sa charge. Dans cet hôtel-Dieu en 1422, « par deffault de gouvernement, les toits et couvertures d'icelluy ont esté prez de ruyne, les vignes desertes et aulcunes alienés et vendues, les prez et les champs semblablement... et avec ce, tous meubles et bienfilz d'ostel comme les linceulx³¹ ».

En 1461, Philippe le Bon déplorait encore un accueil parcimonieux des hôpitaux de Bracon et de Saint-Bernard qui nuisait à la paix sociale. « Souventeffois », écrit le duc, « pluseurs desdis povres morroient aux champs et par les rues, de fein, de froit et autrement... car es autres hospitalux dudit Salins³² a grant peinne les veult on recevoir, mais souventeffois pluseurs y sont reffusez et deboutez, dont aucun meurent despourvez de leurs consciences, pour les grans douleurs qu'ilz seuffrent, sans resconfort desdits aultres hospitalux³³ ».

Ces deux cas sont loin d'être uniques dans le diocèse de Besançon: la conjonction des guerres et des chevauchées a contribué grandement à accroître le nombre de ruines hospitalières : sur trente-trois établissements répertoriés, trois sont signalés détruits entre 1363 et 1376, douze le sont en 1435 et 1459 et onze encore, entre 1479 et 1484. Les interventions des municipalités se sont multipliées : Arbois, Besançon, Poligny, Montbéliard... À Salins, la volonté de faire cesser le scandale d'établissements mal gérés fut accompagné d'autres considérations, comme celles de la participation des hôpitaux à la résolution des problèmes sociaux propres à la ville.

II. Résoudre à Salins les problèmes sociaux

En 1443, dans cette ville industrielle qu'était Salins et dans une période où la cherté et les épidémies sévissaient depuis cinq ans³⁴, les notables se soucièrent avant tout de porter assistance à une catégorie de pauvres provenant des salines. Leur but était « par ce moyen » de donner « couraige aux autres ouvriers et ouvrieres de bien fere et exercer les euvres³⁵ » à la saunerie. Les officiers de la grande saline – qui n'étaient autres que les échevins du Bourg-Dessus - supplièrent Philippe le Bon de favoriser l'accueil des ouvriers blessés, invalides ou trop vieux pour travailler et demandèrent son intervention pour que les hôpitaux de Bracon et de Saint-Bernard favorisent leur réception. Leur argumentation dénonçait une première injustice qui leur était faite. « Non pourvuz d'assistance », ces travailleurs ne pouvaient soutenir les rigueurs de l'hiver et se voyaient contraints de mendier, alors que la trop grande affluence de « povres passans » réduisait la capacité d'hébergement des établissements. « Souventeffois, aucun d'eux decedent de ce monde ... tant parce que [...] es hospitalx de Salins par la grande affluance des autres povres estrangiers passans [...], lesdis povres ouvrieres et ouvriers sont deboutez et non receuz³⁶ ». Cette description dramatique sur le plan humain opposait deux catégories de pauvres et mettait en exergue une seconde injustice,

heritaiges d'ycelluy hospital sont chez et venuz en tres grant desert, en ruyne et en mendre valeur, et n'ont peu faire ... ospitalité faire et soustenir... ». A. D. Jura, 128 H 6.

³¹ A.D. Jura, 128 H 1.

³² Philippe le Bon excepte dans son propos l'hôpital du Saint-Sépulcre à qui il accorde un privilège.

³³ A.D. Jura, A.H.Salins, T 11

³⁴ En 1443, Philippe le Bon décrit une période de hausse des prix et d'épidémies qui date depuis cinq ans à Salins. A.D.Doubs, B 297⁸. En outre, un incendie a ravagé Salins en 1442. « Ont esté ars et bruslez plus de trois cens mesnages, tant en maisons, ediffices comme en biens meubles. Quatre vingt personnes ou environ y sont perilz et mors piteusement et plusieurs navrés et affolés ».A.D.Doubs, B 270.

³⁵ A.D.Doubs, B 238, 1443, requête adressée au duc de Bourgogne par les officiers de la saline

³⁶ A.D.Doubs, B 238, 1443, requête adressée au duc de Bourgogne par les officiers de la saline.

d'ordre moral, cette fois. Il paraissait indigne de ne pas porter secours à de « bons povres » connus³⁷ qui, après une vie de labeur, tombaient dans la misère³⁸. L'assistance devenait clairement une garantie, un moyen de pression et un bienfait mérité. L'hospitalité traditionnelle reculait devant le souci d'efficacité et une vision plus pragmatique de l'assistance. En refusant de s'adresser à tous les pauvres, celle-ci s'écartait volontairement des étrangers, faux mendiants et vagabonds et s'orientait résolument vers le règlement de problèmes sociaux et économiques internes à la ville³⁹ et pour « le bien de la saline »⁴⁰.

Les quémandeurs valides furent assimilés à des semeurs de désordre, à des agents du Mal et à des espions potentiels⁴¹. En 1475 lors d'une enquête menée par Alexandre de Verneuil doyen de l'église collégiale d'Arbois, dans le contexte des guerres de Bourgogne et de la menace des Confédérés⁴², une population exaspérée dénonça⁴³ l'aumône annuelle fondée par Mahaut d'Artois et distribuée devant l'hôpital de Bracon à chaque miséreux se présentant le jour de la Saint-Michel Archange depuis 1327. Or depuis les années 1435, cette « donne » s'effectuait dans la plus grande « confusion »⁴⁴, alors qu'elle aurait dû inciter les pauvres en procession à prier Dieu pour l'âme du comte Otton et pour celle de ses ancêtres. Selon les témoins parmi lesquels se trouvaient des notabilités comme Lyon des Forces, Guillaume Marchant bourgeois de Salins ou Anceal David, les bousculades se multiplièrent à tel point qu'on vit les pauvres « cheminer les uns par dessus les aultres »⁴⁵, en raison de la « grant foule et affluance de peuple ». Certains « y sont estez mors » ou « clessez et en grant dangier de mort »⁴⁶. D'autres troubles menaçant la paix, proches de la corruption, furent nombreux selon ces mêmes témoins ou d'autres, lesquels dénoncèrent pendant cette distribution des tricheries⁴⁷, des vols,

³⁷ Le critère du travailleur, qui « par vieillesse ou invalidité » se montre incapable de gagner sa vie, justifie l'assistance. Il définit le bon pauvre en le différenciant du gueux, oisif, mendiant et paresseux. Les actes de fondation de Salins et de Montaigu proposent l'accueil aux pauvres ne pouvant gagner leur vie. A.H.Salins, A 1 et H 7. Guillaume Brocard, lépreux de Salins, revendique l'assistance, parce que toute sa vie, il a été un bon et honnête travailleur, 1552, A.D. Jura, A.H. Salins, E 22.

³⁸ « Par vieillesse et grande faiblesse, leur convient abandonner leurs œuvres en ladite saulnerie ». A.D.Doubs, B 238.

³⁹ M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen-Age*, Paris 1978, p.326.

⁴⁰ Encore en 1532, le Parlement de Dole intervint pour faire respecter les statuts et pour favoriser l'accueil à l'hôpital Saint-Bernard : de « vingtz povres ordinaires, anciens et valetudinaires », et pour que ne soit réservé que trois lits pour les « estrangers allans et venans » A.H.Salins., F 22.

⁴¹ En 1446, Philippe le Bon se montre préoccupé par une éventuelle trahison fomentée par de faux pauvres « en habit dissimulé ... feignant estre malade et indigens » et réclamant la charité au Saint-Esprit de Poligny. Ces « espies », selon le duc, pourraient, en se retirant à l'hôpital, livrer le bourg « es mains [des] ennemis et adversaires, qui seroit nostre tres grand dommage et la destruction et desolation totale de nostre bourg dessusdit et de tout le pays a l'environ ». A.D.Doubs, B 298 ; N. BROCARD, « Pauvres, marginaux, sorciers, complots et trahison à Besançon et dans le comté de Bourgogne au XV^e siècle ». Colloque international « *La trahison* » dir. M. BILLORE et M. SORIA, U. de Lyon III, juin 2008, PUR, 2009, p. 239-253

⁴² Berne et les autres membres de la Confédération des cantons suisses.

⁴³ Lors d'une enquête diligentée par le Saint-Siège.

⁴⁴ « La donne et distribucion ... que l'on a accoustumé donner et distribuer chascun an le jour de feste saint Michiel Archange a tous povres et aultres venans et confluans en l'ospital et maison de Bracon, pour la grande confusion du peuple y venant et confluant. Sont estez du temps passé commis et perpetrez plusieurs deliz et plusieurs personnes masles et fumelles opprimez et oppressés ». AD. Jura, 128 H 2 et G 1348.

⁴⁵ A.D. Jura, 128 H 2. Une telle foule est décrite à Angers en 1468 à cause de l'inhumation d'un sénéchal d'Anjou. « Une bousculade s'en suit lors de la distribution voulue par le défunt ; près de trente morts sont relevés, et les blessés sont nombreux ». Cité dans J.L. GOGLIN, *Les misérables dans l'Occident médiéval*, Points Seuil, 1976, p. 110.

⁴⁶ A. D. Jura, 128 H 2 et G 1348.

⁴⁷ « En l'année darrain passée les portes dudit hospital rompirent tellement qu'estoit le peuple entrer en icellui hospital ... plusieurs personnes qui eurent double donne car quant les portes rompirent, l'on l'en avoit ja donné environ XX livres et continuellement se font en icelle grans inconveniens a plusieurs personnes ... » A. D. Jura, 128 H 2 et G 1348.

des viols, l'encanaillement des riches⁴⁸ ou la débauche des jeunes⁴⁹. Constatant que l'assistance à l'égard des pauvres passants nuisait autant à ceux qui donnaient qu'à ceux qui recevaient comme le déclarait le prédicateur Jean Geiler de Kaisersberg⁵⁰, les témoins interrogés à Salins –dont des notables - soutinrent que, pour le « plus grant prouffit pour la chose publicque »⁵¹, il valait mieux supprimer l'aumône et verser la rente à l'église Saint-Maurice pour la « fondacion ... de quatre coriaux et ung maistre de champ en musique que chascun jour deissent une messe a note en l'église de saint Moris por le salut de l'ame du fondateur, s'elle seroit mielx employé qu'elle n'est »⁵².

L'enquête insista sur le dérèglement et les passions mauvaises des pauvres justifiant la suppression de l'assistance à leur offrir. Elle souligna la rupture du pacte moral et social de leur groupe dont la violence et la logique échappaient à une communauté urbaine se considérant trompée par lui. La plus grande des trahisons fut néanmoins dans son esprit, celle du manquement au cérémonial fixé par Mahaut d'Artois pour le repos de l'âme d'Otton IV. La prière des indigents n'était plus considérée comme la plus facilement exaucée.

L'insuffisance de l'accueil offert à Saint-Bernard et à Bracon fut sans doute un facteur qui conduisit Jean de Montaigu, bien introduit à la cour de Bourgogne et présenté dans une bulle de Nicolas V comme conseiller de Philippe le Bon⁵³, à bâtir un nouvel hôpital dédié au Saint-Sépulcre⁵⁴. Le duc accorda à cet établissement de nombreux privilèges dès 1431⁵⁵.

III. Fonder un nouvel hôpital

Son implantation en 1431 à l'intérieur des murs de Salins⁵⁶, à proximité de la grande saline, fut de l'initiative de Jean de Montaigu, lequel nourrissait des alliances avec toutes les familles en vue à Salins, comme les Loyte et les Poupet⁵⁷. Son père Guion de Montaigu⁵⁸, anobli en 1398 par Philippe le Hardi en tant qu'officier des salines⁵⁹, s'était allié aux Vauchart, en

⁴⁸ « Dit en oultre que pluseurs gens, tant hommes que femmes, qui ont des biens d'argent et qui se passeroient bien d'y aller et aussi y vont ... pluseurs jeunes gens pour jouer aux dez et aux quartes et pour accomplir le pechié de luxure ... ». A. D. Jura, 128 H 2 et G 1348.

⁴⁹ « Dit en oultre qu'il a veu en ladite donne plusieurs fois plusieurs, tant hommes que femmes, qu'ilz disoient que l'on leur avoit coppé leurs bources. En laquelle done, ledit depposant dit que plusieurs grans maux et pechiers se font : y sont plusieurs jeusnes filles prinses, violees et perdues ... et mesme en a vu mener et prendre, lesquelles il ne congnoissoit ne aussi ceulx qui les emmenoit ». A. D. Jura, 128 H 2 et G 1348.

⁵⁰ Voir F. RAPP, « L'Eglise et les pauvres à la fin du Moyen-Age : l'exemple de Geiler de Kaisersberg », dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, tome LII, n° 149, 1966, p. 39-46.

⁵¹ En la donne « se font pluseurs maux, inconvenians, oppressions, cris, pour raison desquelx ledit depposant dit et aussi a ouyr dire pluseurs fois par pluseurs notables gens que se la somme estoit convertie et employé a la herection... que ce seroit plus grant bien tant pour la chose publicque que pour les ames des fondateurs », A. D. Jura, 128 H 2 et G 1348.

⁵² A. D. Jura, 128 H 2 et G 1348.

⁵³ A.D. Jura, A.H. Salins, FF 4.

⁵⁴ Avec minutie, sur plus de vingt-cinq feuillets, Jean de Montaigu décrit l'intégralité de sa fondation, les bâtiments, les terres, le mobilier. Pour la chapelle, il énumère les reliquaires en métal précieux sertis de bijoux, les ornements d'autel et les vêtements liturgiques, dont en particulier dix-huit chapes de drap d'or, d'argent et de soie de différentes couleurs. Les calices sont frappés de ses armes tout comme la vaisselle d'étain. Il note avec précision les seize livres qu'il offre à son hôpital. A.H.Salins, A 1.

⁵⁵ A.D. Jura, A.H. Salins, EE 3.

⁵⁶ Ce nouvel hôpital est le plus vaste et le plus riche de Salins. Il a la capacité des hospices de Beaune.

⁵⁷ Ces noms sont mentionnés dans l'acte de fondation de 1431. A.D. Jura, A.H. Salins, A 1.

⁵⁸ Les « papiers Montaigu » des archives hospitalières de Salins (A.D. Jura, A.H. Salins, série C) laissent à penser qu'entre 1395 et 1417, cet homme acquiert de grandes richesses sur les salines du Bourg-Dessous.

⁵⁹ Biographies salinoises, in *Abrégé de l'histoire de la Franche-Comté*, avec dans le même recueil, J. TRIPARD, *Notice sur les villes et les communes du canton de Salins*, Paris 1881, 621 p.

épousant Girarde, fille de Guillaume Vauchart († av. 1416), moutier à la saline de Salins en 1371⁶⁰. Son cousin Guignonnet de Montaigu⁶¹ avait épousé Simone Carondelet, sa sœur Antoinette, Jean Merceret, et sa cousine Estevenette de Montaigu, Jean Poucy. Par sa mère, les alliances étaient tout aussi prestigieuses : Merceret, Marchand, Vorne, de Mantoche⁶². Jean de Montaigu entretenait également des relations avec Raoulin de Mathy⁶³ et Jean Chousat⁶⁴. Tous participèrent d'une manière ou d'une autre à cette fondation en effectuant des dons comme son proche Guiot Vauchart, bourgeois de Lyon, ou en cautionnant l'acte comme ses autres parents Jean Loyte⁶⁵, Jean de Poupet, Hugues et Perrin Vauchart, ce dernier étant échevin du Bourg-Dessus en 1431 et père de Guillaume Vauchart qui fut recteur de l'hôpital⁶⁶. Girart Loyte, écuyer, échevin du Bourg Dessous en 1435, désira « accroître les edifices, maisons ...de l'hospital »⁶⁷. Les liens humains qui unissaient le monde des salines, les notabilités de Salins, le personnel de l'établissement au fondateur et à sa famille favorisèrent la mise en place d'une institution originale où l'accueil se voulut efficace et pragmatique, même si l'acte de 1431 présente une fondation de type traditionnel où la piété du fondateur, celle de ses parents⁶⁸ ainsi que la pratique de la religion des œuvres de miséricorde sont mises en avant. L'accueil devait être offert aux « pauvres du Christ » dans trente lits en « souvenance des trente deniers pour lequel le Christ fut vendu »⁶⁹. Jean de Montaigu, dévot sensible à tous les thèmes concernant la Passion, la mort, la Crucifixion et la Résurrection, constitua pour son hôpital un trésor de reliques. Il offrit du bois de la Vraie Croix et du sang du Christ à la vénération de tous les assistés et, en 1432, il obtint pour son hôpital, une épine de la Sainte Couronne de Nicolas de Pérouse, prieur du couvent de Sainte-Catherine de Ferrare⁷⁰.

La réalité est néanmoins plus complexe et s'éloigne de cette vision traditionnelle de l'assistance aux « pauvres du Christ ». En raison de sa contribution au « au bien publique »⁷¹, les échevins du Bourg-Dessus parmi lesquels se trouvaient ses parents Jean Loyte ou Perrin Vauchart⁷² exonérèrent le Saint-Sépulcre d'impôts « en consideration des euvres cheriteuses et piteables »⁷³. L'installation de l'hôpital *intra-muros* rendit plus difficile l'accueil des étrangers et des passants et favorisa la réception des pauvres de Salins. Ainsi, peu après la fondation en 1435, Philippe le Bon mentionnait l'affluence quotidienne de « pluseurs povres et malades, tant des povres menuz pauvres de nostre grant saulnerie, que d'autres femmes

⁶⁰ A.D.Jura, A.H. Salins, C 44 à C 49, « papiers Montaigu ».

⁶¹ Guignonnet de Montaigu offrit à l'hôpital un quartier de muire au Bourg-Dessous, un autre quartier de muire à la Chauderette, de riches ornements d'église, (tuniques et dalmatiques), un missel, un calice doré marqué de ses armes, A.D. Jura, A.H. Salins, P 22.

⁶² La généalogie des Montaigu-Vauchart a pu être dressée grâce aux trois actes de fondation, A.H.Salins, A 1, B 2 et B 7), et au manuscrit 44, p. 49, collection Chifflet, Bibl. mun. Besançon.

⁶³ Raoulin de Mathy fut recteur de l'hôpital de Bracon après avoir été trésorier de la saline.

⁶⁴ Jean Chousat fut pardessus de la saline, conseiller et maître des comptes auprès des ducs de Bourgogne et ambassadeur à la cour des rois de France. Il vendit en 1426, sa maison de Poligny pour en faire l'hôpital du Saint-Esprit.

⁶⁵ Jean Loyte offrit une rente de 20 sous. A.D. Jura, A.H. Salins, P 22.

⁶⁶ A.D. Jura, A.H. Salins, D 20.

⁶⁷ A.D. Jura, A.H. Salins, P 1.

⁶⁸ L'acte de fondation de 1431 mentionne que Guion de Montaigu et son épouse avaient toujours eu l'idée de fonder un hôpital. A.D. Jura, A.H. Salins, A 1.

⁶⁹ A.D. Jura, A.H. Salins, A 1.

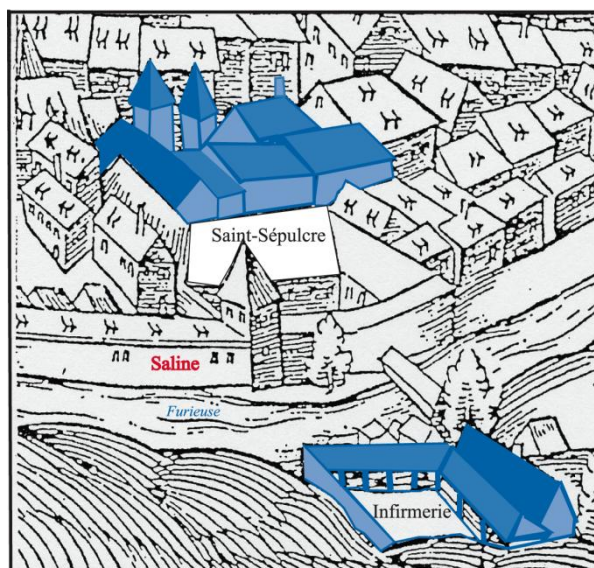
⁷⁰ A.D. Jura, A.H. Salins, A 10.

⁷¹ Cette expression est employée par les échevins du Bourg-Dessus lorsqu'ils décident d'accorder des privilèges fiscaux au Saint-Sépulcre, A.H. Salins, D 20.

⁷² Perrin Vauchart est l'oncle de Jean de Montaigu par sa mère. Il est le père de Guillaume Vauchart, recteur du Saint-Sépulcre dès 1460 et de Jean Vauchart, héritier du fondateur et vendeur pour le puits du Bourg-Dessous.

⁷³ A.D. Jura, A.H. Salins, D 20.

gisans »⁷⁴. En 1461, le duc signalait de nouveau entre autres assistés « plusieurs ouvriers et ouvrières de nostre saulnerie dudit lieu, lesquels par vieillesse, blesseures et autrement ne peuvent plus gagner leurs vies »⁷⁵. Autre nouveauté, Jean de Montaigu impliqua ses héritiers et les échevins dans la gestion de l'établissement et dans le choix du recteur⁷⁶. Il intervint en permanence et jusqu'à sa mort dans la vie de son hôpital. Pendant vingt-quatre ans, entre 1431 et 1455, il en régla l'administration et le fonctionnement, surtout par l'intermédiaire de trois actes de 1431, 1438 et 1455, appelés respectivement première, deuxième et troisième fondation⁷⁷.



Le Saint-Sépulcre de Salins
(extrait du dessin en vue cavalière de Sébastien Munster, 1544)

Lors de sa première fondation, le 5 mai 1431, le fondateur institua dans son hôpital du Saint-Sépulcre, un recteur et cinq chapelains révocables à volonté qui, tous, devaient résider dans la maison et faire table commune⁷⁸. Selon le souhait de Jean de Montaigu et conformément à une bulle octroyée par Nicolas V en 1454, le recteur, qui devait être un descendant parmi les plus proches des familles Montaigu, Guillot ou Vauchart⁷⁹, était élu par trois autorités morales : le prévôt de la collégiale Saint-Anatoile, le plus ancien des échevins et un représentant de la famille Montaigu-Vauchart ; chacun de ces trois électeurs détenait un suffrage⁸⁰. Assemblés dans la salle de l'hôpital, ils écoutaient la présentation de plusieurs postulants qui déclinaient

⁷⁴ A.D. Jura, A.H. Salins, D 21.

⁷⁵ A.D. Jura, A.H. Salins, T 11 ; N. BROCARD, « Vers une implantation hospitalière nouvelle aux XIVE et XVE siècles : les exemples de Poligny, Arbois et Salins » in *La ville et l'Église en Occident du début du XIII^e à la veille du concile de Trente* », dir. J. THEUROT et N. BROCARD, Besançon, nov. 2005, Annales Littéraires de Université de Franche-Comté, n° 825, série historique n° 30, PUFC, 2008, p 257-279.

⁷⁶ A.D. Jura, A.H. Salins, A 1, f° 17, chapitre XLI.

⁷⁷ A.D. Jura, A.H. Salins, A 1, B 2, B 7.

⁷⁸ A.D. Jura, A.H. Salins, A 1, 1431, premier acte de fondation, article II.

⁷⁹ Dans le premier acte de fondation, Jean de Montaigu envisage le choix du recteur parmi les descendants portant le nom de Montaigu. Suite à la mort de tous ses héritiers, il étendit cette disposition aux membres de la famille Guillot (dont est issue sa femme) et aux membres de la famille Vauchart (dont est issue sa mère).

⁸⁰ A.D. Jura, A.H. Salins, A 1, 1431.

leur degré de parenté avec Jean de Montaigu, « eulx disans estre parens et alliez dudit feu sieur fondateur, estans assistez de plusieurs notables personnaiges leurs parents... et alliez »⁸¹. Le recteur choisi occupait sa charge jusqu'à sa mort, sauf en cas de défaillance⁸². Les électeurs devaient être informés de son incapacité éventuelle, afin d'envisager sa destitution et son remplacement ; enfin, si les trois électeurs ne parvenaient pas à un accord dans les quinze jours qui suivaient le décès du gouverneur précédent, la nomination appartenait à l'abbé du monastère Sainte-Marie de Goailles. Une vacance à la tête de l'hôpital était inenvisageable⁸³. Jean de Montaigu se réserva sa vie durant le pouvoir de le nommer, de l'instituer et de le destituer à sa guise.

A dater de 1438, Jean de Montaigu compléta sa fondation primitive dans l'acte appelé « deuxième fondation ». Il se préoccupa d'implanter une infirmerie pour pestiférés - annexe de l'hôpital – hors les murs, de l'autre côté de la Furieuse et nomma pour seconder le recteur, un sous-gouverneur, révocable lui aussi à volonté⁸⁴. Il augmenta le nombre de chapelains et voulut encore que soit nommé un maître de chant en charge de l'organisation des services religieux⁸⁵. Ce prêtre avait pour tâche « de enseigner, instruyre quatre pouvres enffans corialx... en l'art de musique »⁸⁶. Ces derniers, comme les chapelains et les clercs devaient appartenir de préférence à la famille de Jean de Montaigu : « si aulcung de sa consanguinité ou de celle de Marguerite Guillot sa femme, ... soit preferee a d'autres⁸⁷ ». Les biens de la première dotation parurent insuffisants à Jean de Montaigu pour l'accroissement de sa maison ; il procéda à une adjonction de patrimoine et octroya cent quatre ouvrées de vigne ainsi que d'autres parts sur le puits à muire et sur la Chauderette de Rosières. Contrairement à la plupart des établissements pourvus en terres, en prés et en vignes, le Saint-Sépulcre fut richement pourvu en meix⁸⁸, en bernes, ouvroirs, étuailles⁸⁹ et muires. Dès 1431, il devint propriétaire de 10,5 quartiers 15 seilles de muires réparties entre le puits à muire et la Chauderette de Rosières. La totalité de la saumure fut avec certitude affermée en 1448 à Jean Vauchart, cousin et héritier du fondateur⁹⁰. Cette première dotation de Jean de Montaigu permit à l'établissement de participer, non seulement à la vie économique de Salins, mais à celle de l'ensemble du comté : le sel étant, selon l'expression de l'humaniste G. Cousin, « le principal revenu de nostre [haute] Bourgogne »⁹¹.

⁸¹ A.D. Jura, A.H. Salins, FF 11, cahier 6 feuillets cousus, nomination du recteur Marc Marchand, 10 août 1556.

⁸² A.D. Jura, A.H. Salins, A 1, 1431, premier acte de fondation, articles XVII-XVIII-XIX.

⁸³ A.D. Jura, A.H. Salins, A 1, 1431, premier acte de fondation, articles 17-18-19.

⁸⁴ A.D. Jura, A.H. Salins, B 2, 1438, 2^e acte de fondation.

⁸⁵ *Ibidem*

⁸⁶ *Ibidem*, f. 4 v.. En 1454, les choriaux sont au nombre de six (A.D. Jura, A.H. Salins, FF 4). Parmi eux, se trouve le fils de Jean Vauchart, appelé aussi Jean Vauchart. (A.D. Jura, A.H. Salins, II 1)

⁸⁷ A.D. Jura, A.H. Salins, B 2, 1438, f^o 7 v., 2^{ème} acte de fondation.

⁸⁸ Ensemble des constructions servant à la fabrication du sel. Il se subdivisait en trois pièces : la berne, l'ouvroir et l'étuaille, mais dans l'usage les noms de meix, berne et chaudière étaient continuellement pris l'un pour l'autre. La berne est un bâtiment construit près d'un puits d'eau salée, abritant une ou plusieurs chaudières ; les nauds sont destinés à stocker la muire et les provisions de bois. L'ouvroir est une pièce attenante à la berne, où l'on travaillait le sel sortant de la chaudière. Cette note et la suivante sont extraites d'un ouvrage de C.-I. BRELOT et R. LOCATELLI, *Un millénaire d'exploitation du sel en Franche-Comté : contribution à l'archéologie industrielle des Salines de Salins*, Besançon CRDP, 1981.

⁸⁹ L'étuaille était un magasin où étaient entreposés les salignons et le sel trié après séchage.

⁹⁰ Extrait du testament de Jean de Montaigu, 1455 : "Je fais et institue mon heritier universal, seul et pour le tout, mon bien amé cousin Jehan Vauchart, fils dudit Perrin Vauchart, jaidis mon oncle, moyennant et parmy ce qui soit tenu de payer aux devant nommez et declairez les legas par moi a eulx fais, aultres que ceulx dont j'ay chargé ledit Guion Poucy, et aussi qui soit tenu de supporté les charges de mes... funerailles." A.D. Jura, A.H. Salins, FF 5.

⁹¹ Citation extraite de C.-I. BRELOT et R. LOCATELLI, *Un millénaire d'exploitation du sel en Franche-Comté... op. cit.*, p. 33.

Dès 1454 peu avant sa mort, Jean de Montaigu s'interrogea sur la pérennité de sa fondation en raison de la disparition de ses continuateurs : « ses principaux héritiers sur lesquels il comptait totalement pour maintenir et conserver ledit hôpital et ses revenus ont quitté ce monde, ainsi qu'il a plu à Dieu »⁹². Il exigea des chapelains qu'ils « soient plus volontaires a servir Dieu » et leur rappela la nécessité d'une humilité vestimentaire et demanda que les choriaux « soient vetuz de drap a fraiz moderez »⁹³. Enfin, et là est le plus important, il redéfinit le rôle de son hôpital en précisant que l'établissement a été fondé pour les pauvres, « et subsequemment pour les chappellains, clerks, corialx et serviteurs d'icellui⁹⁴ ». Sa volonté de voir son établissement géré et occupé par les membres de sa famille était devenue cause de difficultés. En outre, les rentes se percevaient mal en raison d'un contexte économique, politique et social difficile; « on ne peult estre paié, sinon a tres grant peine et misere », expliquait Jean de Montaigu dans son troisième acte de fondation⁹⁵. Après avoir subi cinq années de pestes, de famines et de cherté entre 1438 et 1443⁹⁶, les habitants de Salins furent confrontés au problème des écorcheurs (1447)⁹⁷, puis à une récurrence de peste en 1452⁹⁸. Les revenus sur le sel, qui constituaient la part la plus importante des recettes du Saint-Sépulcre furent menacés par les conflits qui opposaient les rentiers du Puits-à-muire, - dont faisait partie le Saint-Sépulcre-, les officiers de la grande saline et le duc de Bourgogne. Les rentiers du Bourg-Dessous furent accusés de ne pas avoir respecté les prix fixés et de diminuer clandestinement le poids des salignons. Philippe le Bon leur reprocha également d'être responsables d'une pénurie de bois⁹⁹. Cette affaire fut portée devant le Parlement de Dole en 1443, au moment où les officiers de la saline réclamaient une assistance privilégiée pour les pauvres ouvriers du sel.

La volonté de Jean de Montaigu et des notabilités salinoises d'établir une œuvre d'assistance durable par la fondation du Saint-Sépulcre ne fut pas suffisante. Elle marque pourtant une mutation profonde, tout comme le rejet des pauvres de Bracon, l'intervention à l'hôpital Saint-Bernard et le souci d'offrir un accueil préférentiel à ceux qui étaient dans l'incapacité de travailler. On assiste dans le domaine de l'assistance à une ingérence des autorités civiles qui privilégiaient à Salins « le bien des salines » ou « le bien public ». Les liens familiaux qui unissaient les personnels hospitaliers, les fondateurs et les échevins favorisèrent l'idée qu'il était du ressort de la municipalité de veiller au bien être de la population placée sous sa responsabilité et de lui apporter la sécurité et la paix. Soucieux d'hygiène publique, les échevins de Salins embauchèrent des médecins et chirurgiens. En 1490, la ville versa une pension de 20 florins à maître Godefroy, docteur en médecine, à qui de surcroît, elle accorda le logement. En 1507, elle passa un marché avec un homme de l'art de Milan et lui octroya des gages se montant à 7 francs 6 gros par mois¹⁰⁰.

⁹² A.D. Jura, A.H. Salins, FF 4, traduction d'un extrait de la publication par Jacques Morelli, d'un bulle de Nicolas V.

⁹³ A.D. Jura, A.H. Salins, B 7, 1455, 3^{ème} acte de fondation.

⁹⁴ A.D. Jura, A.H. Salins, B 7, 1455, 3^{ème} acte de fondation, f° 2 v..

⁹⁵ A.D. Jura, A.H. Salins, B 7, 1455, 3^{ème} acte de fondation.

⁹⁶ A.D.D., B 297⁸, 1443, lettre de Philippe de Bourgogne considérant la misère des ouvriers des salines.

⁹⁷ A.D.D., B 298, Jean Gibes de Marnoz dit Quanteal et Jean Vaucheret, voituriers des salines, sont victimes des écorcheurs en 1447.

⁹⁸ B.M.Bes., Ms 1093, f° 2.

⁹⁹ H. DUBOIS, « Du XIII^e siècle aux portes de la modernité : une société pour l'exploitation du sel comtois, le Bourg-Dessus de Salins », *Le sel et son histoire, Actes du colloque de l'Association Interuniversitaire de l'Est*, Publications Université Nancy II, Nancy 1979, p. 67 - 87.

¹⁰⁰ B.M.Bes., Ms. 1093, f° 53, extraits des papiers de l'hôtel de ville de Salins par J.B. Béchet.